

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion de la Société suisse des forestiers, les 25 et 26 août, à Langenthal.

Le chroniqueur qui relatait, au *Journal forestier*, les faits saillants de la réunion extraordinaire de 1916, à Zurich, s'était posé la question: aurons-nous enfin, en 1917, une réunion ordinaire? Aurons-nous, en particulier, le plaisir qui nous est refusé depuis trois ans de nous rencontrer à Langnau, au cœur du plantureux Emmenthal bernois? Hélas! ce plaisir nous a été refusé une fois de plus. Les raisons de ce nouveau renvoi nous échappent et, en toute sincérité, nous n'arrivons pas à le comprendre. Personne, au reste, n'a essayé de le justifier.

Quantité de sociétés scientifiques suisses n'ont pas cru devoir suivre l'exemple de renoncement dont notre société donne le touchant exemple. Cet esprit de sacrifice, cette réduction ascétique du plaisir de se réunir pour discuter en commun se justifiaient en 1914 et, à la rigueur, en 1915 encore. Mais non plus dès lors, tout au moins nous n'arrivons pas à saisir les motifs valables pour lesquels notre société n'offrirait plus, à ceux qui le désirent et le peuvent, ample occasion de fraterniser, de discuter et de parcourir ensemble nos bois les plus intéressants, d'en revenir enfin aux réunions ordinaires telles que nous les organisions avant 1914.

La Société helvétique des sciences naturelles a repris, en 1915 déjà, pour ses réunions annuelles, le mode en usage avant la guerre. Va-t-on en déduire que ses membres sont gens moins sérieux que les forestiers? Personne n'oserait le prétendre. La Société vaudoise des forestiers qui, de 1914 à 1915, avait supprimé sa réunion d'été, l'a réintroduite pour 1916 avec un programme réduit; celle prévue pour 1917 aura le caractère d'une réunion ordinaire.¹

Pourquoi s'obstiner, dans notre société, à nous imposer une demi-grève?

Si nos réunions doivent avoir surtout le cachet d'une festivité dont différentes sociétés locales viennent rehausser l'éclat, nous comprenons qu'elles soient pour l'instant inadmissibles, la gravité des circonstances ne s'y prête pas. Mais c'est là, croyons-nous, une conception erronée et contre laquelle il faut réagir. Nos réunions ne sont point une fête, un „Forstfest“; elles sont et doivent, avant tout, être un congrès de gens assemblés pour travailler en commun, pour faire échange d'idées et pour s'instruire; le reste est accessoire. Ainsi comprises, l'organisation la plus simple suffit; c'est même la meilleure. Or, en toute franchise, qu'est-ce qui peut s'opposer à ce que les membres de la Société suisse des forestiers se réunissent, dans les circonstances actuelles, ainsi qu'ils le faisaient autrefois? Nous ne parvenons pas à le voir.

¹ Nous pourrions citer plusieurs autres importantes associations suisses qui, dès 1915 déjà, sont revenues au mode de réunion en vigueur avant 1914: l'Association de la presse, le Lehrerverein, etc.

Qu'on veuille excuser ce long préambule et cette digression qui nous ont permis d'exposer des idées que nous sommes loin d'être seul à partager.

Nous avons hâte, au reste, de dire que la brève réunion extraordinaire de Langenthal fut très réussie et que ses organisateurs ont droit à tous les éloges. Le temps nous fut clément et la participation a été relativement forte. Les welsches n'étaient qu'une poignée; ils étaient trop peu, nous avons le regret de devoir le dire. Pourtant Langenthal n'est pas loin, et de la Suisse romande il est facile d'y arriver. Trop de nos collègues semblent avoir perdu l'habitude de participer à ces réunions; en ces temps où l'effort en commun devient toujours plus important et où tant de gros problèmes forestiers nouveaux surgissent, la collaboration des représentants de toutes les parties du pays est hautement désirable.

Le programme du Comité cantonal bernois prévoyait l'arrivée des participants, qui furent environ cent, par les trains de midi dans la gracieuse et accueillante cité de Langenthal. Réunis à 3 heures pour une promenade en forêt, des auto-camions les transportent rapidement à l'entrée de la belle futaie du Weyereinschlag. Et de là, sous la direction de M. von Erlach, inspecteur forestier de l'arrondissement, nous nous en fîmes déambuler sous bois, par un temps idéal. A l'exception de deux petites parcelles à l'Etat de Berne, les forêts parcourues appartiennent à la bourgeoisie de Langenthal. Ce sont exclusivement des peuplements de haute futaie, d'épicéa et de sapin dont le rendement élevé vaut de beaux bénéfices aux quelque 350 bourgeois propriétaires. Pendant les dix dernières années, le rendement brut moyen a été d'environ 150 francs à l'hectare et a permis une répartition d'environ 150 francs par bourgeois. Les résultats anormalement élevés de l'exercice 1916 ne figurent pas dans ces moyennes. L'accroissement courant est de 8 mètres cubes par hectare. Le sol est en général fertile, mais un peu compact et mouillant; le manque complet de gravières rend difficile l'entretien des chemins.

Ces sols mollassiques, par ailleurs un peu froids pour nos deux sapins, semblent convenir fort bien au pin du lord Weymouth qui est représenté par de vieux sujets de belle taille; il se régénère naturellement à plusieurs endroits avec grande abondance.

Nous avons remarqué avec plaisir des peuplements d'âge moyen de l'épicéa dans lesquels on pratique de fortes éclaircies par le haut. C'est un acheminement vers la méthode des coupes jardinatoires et certainement le mode de faire qui donnera dans ces sols les résultats les meilleurs.

Une surprise nous était réservée au terme de notre promenade: la bourgeoisie de Langenthal nous avait préparé une collation dans le riant site du Hinterberg, à l'orée d'un magnifique peuplement. Et tandis que, confortablement assis nous faisons honneur aux bonnes choses si aimablement offertes, M. le président du Conseil de bourgeoisie *Glur* nous

souhaite une cordiale bienvenue. Au nom des forestiers, M. Gottlieb *Kramer*, l'humoristique inspecteur forestier zuricois y répondra tôt après, dans ce savoureux „Schwyzerdütsch“ qui lui valu dans nos réunions tant d'éclatants succès.

Le coup d'œil, au reste, est charmant. Car nous ne sommes pas seuls. Le Corps des cadets de Langenthal est venu nous apporter la note gaie de sa belle jeunesse. La fanfare — 52 exécutants je vous en prie — joue un de ses plus beaux airs; de minuscules tambours nous régalent de leurs plus sonores ran-tan-plan. Pendant ces jolies productions, on voit dans le lointain s'exercer l'infanterie cadette. Puis là voilà qui nous fait l'honneur d'un vrai défilé. Cyclistes en tête le fusil en bandoulière, les officiers le sabre au clair, quatre sections viennent de passer. Les „hommes“ sont en tenue de campagne, avec demi-paquetage, le joli sac bien plaqué aux reins; les plus petits sont hauts comme çà... Mais quel sérieux, quelle décision dans les mouvements et quelle conviction de l'importance de leur tâche. Braves petits cadets de Langenthal, merci! Quel bon moment de patriotique fierté vous nous avez procuré. Nous avons senti en vous l'incarnation d'une forte race, de ce beau peuple bernois résolu à défendre ses libertés et qui sait s'y préparer dès l'enfance. Un tel spectacle est réconfortant; merci aux organisateurs d'avoir eu l'heureuse idée de nous en faire les spectateurs charmés!

La soirée se passa dans la grande salle de l'hôtel du Löwen, non pas à de futils amusements mais à de graves discussions. Le comité local avait prévu une causerie de M. le Forstmeister *Balsiger*, à Berne, sur les conséquences qu'entraînera l'application de l'ordonnance du Conseil fédéral, du 23 février 1917, sur les mesures de police forestière à appliquer dans les forêts particulières non protectrices.¹

M. Balsiger a fort bien posé le problème. S'agit-il d'un état provisoire ou d'une mesure qui restera permanente? Est-ce que quand cessera le régime des pleins pouvoirs du Conseil fédéral, disparaîtra également cette conception actuellement admise que les forêts particulières non protectrices sont soumises à la surveillance des autorités fédérales et cantonales. M. Balsiger rappelle qu'après la votation populaire du 11 juillet 1897, étendant le droit de surveillance de la Confédération à toutes les forêts du pays, le Conseil fédéral avait, le 27 juillet 1898, à titre transitoire, déclaré applicable à tout le pays la loi fédérale sur les forêts de 1876, laquelle n'était applicable jusqu'alors qu'à la seule zone fédérale alpestre. Usera-t-on aujourd'hui du procédé auquel on avait recouru alors pour gagner du temps, en attendant une révision totale de la loi? D'autre part, chacun est d'accord aujourd'hui que l'on doit chercher à provoquer une augmentation de la production des forêts privées qui est insuffisante. En particulier, il faut lutter contre un parcellement poussé à l'extrême et asseoir plus judicieusement les coupes.

¹ Voir *Journal forestier suisse*, 1917, p. 73.

Pour arriver à ce résultat, le conférencier estime qu'il faut rendre définitives les dispositions provisoires prises par le Conseil fédéral. En résumé, M. Balsiger considère comme désirable une révision partielle de la loi de 1902. L'innovation consisterait surtout dans ceci que *toutes les forêts particulières seraient à considérer, sans exception, comme forêts protectrices.*

Les idées exprimées par le rapporteur furent vivement applaudies. Tout le monde semble être d'accord quant à l'opportunité d'une révision.

Mais la discussion qui suivit montra que les vues divergent quant à l'importance de la révision souhaitée. Sera-ce une révision partielle, s'attachant uniquement au point spécial traité ci-dessus? Ou bien, ira-t-on plus loin?

M. *Schönenberger*, inspecteur forestier fédéral, part de l'idée que nous attachons aujourd'hui à la définition de la forêt protectrice un autre sens qu'en 1876, lors de l'élaboration de la première loi forestière fédérale. Alors, on s'en tenait uniquement à l'influence climatique de la forêt et à son utilité comme moyen de défense pour la conservation du sol. Aujourd'hui on va plus loin et les circonstances présentes ont montré qu'il faut considérer en outre le côté économique du rôle de la forêt. Il en résulte qu'une révision de la définition du terme de forêt protectrice s'impose. En résumé, *une révision complète de la loi forestière de 1902 lui semble nécessaire.*

Cette argumentation fut aussi vivement applaudie par l'assemblée.

M. *Decoppet*, inspecteur forestier fédéral en chef, expose aussi ses idées à ce sujet. Peut-on permettre la disparition du capital forestier privé constitué par l'épargne? On ne saurait raisonnablement l'admettre; d'où les mesures prises par le Conseil fédéral en vertu des pleins pouvoirs; il fallait agir pour empêcher cet amoindrissement d'un capital précieux. D'autant que, si dans certains cantons les mesures prises étaient suffisantes, elles ne l'étaient notoirement pas dans d'autres.

La révision de la loi de 1902 est très désirable. Il faudra, d'une loi policière qu'elle est avant tout, en faire une loi „économique“. Le moment est-il opportun pour une révision? M. *Decoppet* le pense. Et il croit que le pays nous soutiendra efficacement dans cette demande de révision.

M. le président *Muret* propose de nommer une commission de trois membres (MM. R. Balsiger, F. Schönenberger et H. Badoux) pour rédiger définitivement une résolution en vue de la demande de révision; ce projet de résolution serait soumis à la ratification de l'assemblée générale du jour suivant.

M. *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal, à Zurich, craignait d'abord la suppression de la distinction entre forêts protectrices et forêts non protectrices. Mais maintenant il n'éprouve plus cette crainte. Dans le canton de Zurich, depuis la guerre, un changement radical s'est produit à ce sujet dans l'opinion. Le public désire généralement que toutes les forêts soient placées sur le même pied; il désire la suppres-

sion de toute différence dans l'intervention de l'Etat. Pour ces raisons, M. Weber se rallie complètement aux conclusions des orateurs précédents.

Le lendemain, la question fut reprise en assemblée générale. Plusieurs orateurs prirent part à la discussion. Pour ne pas faire double emploi avec le procès-verbal de l'assemblée, qui paraîtra ici plus tard, nous nous en tiendrons aux conclusions.

Une entente sur les formules proposées par MM. Balsiger et Schönenberger n'ayant pu avoir lieu, l'assemblée se prononça sur chacune d'elles séparément.

A la votation, la proposition Balsiger fut repoussée, tandis qu'on admit celle de M. Schönenberger. En définitive, l'assemblée fit sienne la résolution suivante qui fut acceptée sans opposition :

„La Société suisse des forestiers, dans son assemblée du 26 août 1917 à Langenthal,

après avoir entendu un rapport du Forstmeister R. Balsiger et la discussion qui a suivi,

considérant la situation générale actuelle et les modifications futures probables qui en résulteront dans notre économie nationale, en particulier l'augmentation de l'importance de la forêt;

absolument convaincue que la gestion d'une bonne partie des forêts particulières a été jusqu'ici insuffisante, cela au préjudice de la communauté, et qu'un tel état de choses ne devrait plus être toléré; que dans les forêts publiques aussi une augmentation importante de la production en matière est possible et, par conséquent, une amélioration de l'effet utile de la forêt;

considérant, d'autre part, que dans le cadre trop restreint de notre loi fédérale sur les forêts, qui est surtout une loi de police, l'amélioration désirable des conditions de notre économie forestière n'est pas possible, prie le haut Conseil fédéral :

1° de réviser, dès que les circonstances le permettront, la loi actuelle sur les forêts.

2° de veiller, en tout état de cause, à ce que les prescriptions contenues dans son ordonnance du 23 février 1917, sur les coupes dans les forêts privées non protectrices, soient maintenues à l'avenir.“

Assemblée générale du dimanche 26 août, dans la salle du Théâtre de Langenthal. Le procès-verbal des délibérations devant être publié *in extenso* ici, nous ne retiendrons que quelques points de la discussion. Le très copieux ordre du jour, qui ne comportait pas moins de trois rapports principaux, put être complètement épuisé et cela sans dépasser d'une minute les cinq heures prévues pour les délibérations. Voilà qui est tout à l'honneur du président de l'assemblée, M. le Dr C. Moser, conseiller d'Etat, à Berne, chef du Département de l'agriculture. Le manque de place nous empêche de reproduire ici l'excellent discours d'ouverture de l'aimable conseiller qui est aussi un distingué agronome. Après

quelques paroles de remerciement aux organisateurs de l'Exposition forestière de 1914, à Berne, M. Moser a fait ressortir l'importance actuelle du bois, en Suisse, comme objet de compensation. Il a caractérisé, en termes heureux, la valeur du travail des forestiers et montré les tâches immédiates que la situation actuelle leur impose plus spécialement.

La forêt suisse doit être traitée de manière à produire le maximum. Nous avons été heureux d'entendre l'orateur compter parmi les moyens pour y parvenir l'augmentation du domaine forestier public, au détriment de la forêt privée. Il pense qu'en matière de production, le sylviculteur pourrait parfois s'inspirer des méthodes de l'agriculture dont plusieurs exemples montrent le merveilleux développement actuel. Les moyens propres à augmenter la production forestière lui semblent devoir être : une utilisation plus judicieuse des produits de la forêt, l'établissement d'un réseau suffisant de dévestitures, la tenue à jour des plans d'aménagement, la création de caisses forestières de réserve et, comme condition préalable, l'augmentation du nombre des agents forestiers. Et c'est pour ceux-ci une belle tâche que de chercher à instruire le public des choses forestières. Notre peuple doit considérer l'agent forestier, non point comme un fonctionnaire policier, mais comme un conseiller en qui il peut avoir foi. Chercher à obtenir cette parfaite confiance, voilà ce que M. le Dr Moser considère comme l'idéal vers lequel doit tendre surtout l'effort forestier actuel.

Ce discours d'ouverture fut chaleureusement applaudi.

Le morceau capital de la séance fut la présentation des thèses du Comité d'action nommé en 1911 pour l'étude de la mise en œuvre de la motion Engler.¹ Ce comité y a certes mis le temps voulu. C'est qu'aussi sa tâche était ardue. Mais il est permis de penser qu'il l'a brillamment résolue et qu'il a fourni de bon travail. La preuve c'est que toutes ses propositions ont été admises sans aucune discussion. La question avait été introduite par trois intéressants rapports de messieurs *Hefli*, *Tuchschnid* et *Biolley*, que le *Journal forestier* publiera *in extenso*.

A vrai dire, le temps aurait manqué pour une discussion approfondie des nombreuses innovations proposées. Et peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles aucun des sociétaires présents n'osa entamer la discussion d'un morceau d'aussi grande envergure.

M. *Decoppet*, inspecteur forestier fédéral en chef, est venu donner son approbation pleine et entière aux propositions faites. Et il a assuré que tel est aussi le sentiment de M. le conseiller fédéral chef du Département de l'Intérieur. Tous deux feront leur possible pour faciliter la Société suisse des forestiers dans la réalisation du but poursuivi. D'autre part, l'inspectorat forestier fédéral déclare que son service supportera les frais de publication du premier mémoire prévu.

Ces déclarations eurent naturellement un grand succès.

La liquidation de toute la question est laissée au Comité permanent qui reçoit les pleins pouvoirs pour, d'accord avec le Comité d'ac-

¹ Voir *Journal forestier suisse*, 1917, p. 66.

tion, prendre les mesures voulues. Il convoquera une assemblée extraordinaire de la société si la création de charges nouvelles semblait devoir s'imposer. Ainsi fut résolue une importante question, grosse de conséquences.

Nous aurons donc vraisemblablement, à l'instar des agriculteurs suisses, un Secrétariat forestier, soit un Office central dont la tâche consistera à servir d'intermédiaire entre producteurs et vendeurs, autrement dit à faciliter les conditions de vente et d'achat. Ce secrétariat publiera une mercuriale hebdomadaire du marché des bois. Il organisera un service régulier d'informations forestières pour les journaux quotidiens, chose bien désirable, surtout dans la Suisse française, où décidément le forestier néglige par trop de renseigner les lecteurs de nos journaux politiques. Il créera une collection de clichés pour projections lumineuses qu'il tiendra à la disposition des conférenciers. Et notre société va lancer deux mémoires à nos autorités diverses, aux propriétaires de forêts et au public pour solliciter leur appui en vue de cette production plus intensive si désirable de nos forêts.

Vaste et beau programme! Programme patriotique que les circonstances nous imposent. Programme de travaux auquel tous les forestiers suisses peuvent s'aider et auquel ils voudront tous collaborer. Il faudra pour l'exécuter beaucoup de bonne volonté et d'esprit de compréhension. Souhaitons à notre société de rencontrer l'une et l'autre.

L'élection du Comité permanent ne manqua pas d'échauffer un peu les esprits. C'est qu'aussi bien, une manifestation restée anonyme y avait pourvu. En entrant en séance, le matin, chacun trouva à sa place un bulletin imprimé portant les noms de cinq candidats dont aucun ne faisait partie du comité précédent. Trois de ces candidats ont déclaré n'avoir rien su, au préalable, de cette manœuvre et n'avoir pas été pressentis quant à leur acceptation éventuelle.

On juge sévèrement ce procédé étrange contre lequel deux membres protestent.

MM. Enderlin et Müller à Bienne, membres de l'ancien comité, ayant démissionné, on procède à l'élection au vote écrit. Dans un premier tour, MM. *Muret*, président, et *Jb. Müller* à Bâle, sont brillamment réélus, aux applaudissements de l'assemblée. Au second tour, sont élus, comme nouveaux membres: MM. *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal, à Zurich; *W. Ammon*, Kreisoberförster, à Thoune, et *M. Pometta*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Lugano.

Ainsi complété et rajeuni, le Comité permanent pourra aborder allègrement l'examen des nombreuses tâches qui l'attendent. Nous lui souhaitons bon courage et beaucoup de succès.

M. le D^r Moser, qui présida ces longues délibérations avec beaucoup d'autorité, put lever séance à 1 heure précise.

Le repas de midi fut pris au „Bären“.

M. le président *Muret*, dans son toast au canton de Berne et aux autorités de Langenthal, fit de spirituelles allusions aux relations d'au-

trefois et d'aujourd'hui entre Bernois et Vaudois; il leva son verre à la liberté, le plus précieux bien, aujourd'hui encore, de tout vrai Suisse.

M. le directeur *Marti*, syndic de Langenthal, porta son toast à la Société suisse des forestiers, à laquelle il adressa d'aimables compliments. On fêta un des seniors de notre société: M. *von Arx*, de Soleure, qui, cette année même, a le bonheur de célébrer, vigoureux et toujours plein d'entrain, un double anniversaire: le cinquantenaire de son entrée dans le corps forestier et le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination comme inspecteur forestier cantonal de Soleure. De tels hommes sont l'honneur d'une administration: M. von Arx est parmi les forestiers suisses l'un des plus méritants.

Vers 4 heures, la plupart des participants prirent le chemin du retour. D'autres firent encore le lendemain, sous la conduite de M. le gérant forestier *Meyer*, une excursion dans les forêts de Roggwil.

Toute brève qu'elle fut, la réunion de Langenthal comptera certainement parmi les plus importantes de notre société qui va, l'an prochain, fêter le 75^e anniversaire de sa fondation. Il ne sera pas hors de propos de rappeler que c'est justement à Langenthal qu'elle vit le jour.

H. Badoux.

Résolution pour la fourniture des bois de feu.

La question de la fourniture à nos populations de quantités suffisantes de bois de feu est devenue la plus grande préoccupation des administrations forestières de nos cantons. Sa réalisation se heurte surtout à la grave difficulté du manque de main-d'œuvre.

A l'assemblée générale de Langenthal, notre société a voté à ce sujet, à l'unanimité, ce qui suit:

RÉSOLUTION.

La Société des forestiers suisses, après avoir entendu la communication de M. l'inspecteur fédéral des forêts Decoppet et la proposition du Comité permanent, décide:

Les forestiers suisses reconnaissent qu'il existe une grande pénurie de bois de feu dans le pays et cherchent de toutes leurs forces à y remédier. Cette tâche n'est cependant possible que moyennant le concours des autorités militaires et administratives par la mise à disposition des bras et des attelages nécessaires.

La forêt suisse est en état de fournir le bois de feu nécessaire, mais sa préparation est depuis le printemps 1917 une question de main-d'œuvre qui n'a pas reçu encore aujourd'hui une solution suffisante. Il est nécessaire d'attirer de nouveau l'attention sur la requête transmise à ce sujet par le Comité permanent à l'inspection fédérale des forêts, en juillet dernier, pour être remise au Conseil fédéral, et qui constitue la seule solution possible à la situation actuelle.